



Une pêche responsable par le biais de la transparence et de la participation

Février 2016

LE BESOIN DE TRANSPARENCE ET DE PARTICIPATION

La pêche constitue une source essentielle d'emplois, de protéines et de commerce partout dans le monde. Pourtant, dû à la surpêche, nos pêches font face à un futur incertain.

Nous sommes maintenant confrontés à la lourde tâche de réformer la gouvernance de nos pêches de façon à appuyer le développement durable et la sécurité alimentaire.

On pointe de plus en plus souvent du doigt la nécessité de s'attaquer à la mauvaise gouvernance dans le secteur de la pêche, et notamment au manque chronique de transparence et de participation. Dans nombre de pays, les contrats sont confidentiels, ce qui empêche les populations de savoir qui possède le droit de pêcher et pour quel prix. La participation aux processus décisionnels clés est également souvent limitée, en particulier pour la société civile.

Le besoin de transparence et de participation occupe une place centrale dans les principaux efforts visant à réformer le secteur des pêches. C'est le cas des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de la FAO (2012); ou encore des Lignes Directrices pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (UNEP, 2010).

Malgré cela, les progrès ont été limités et inconstants. Cela est en partie dû au manque de consensus global pour définir les informations qu'il est nécessaire de rendre publiques. En outre, les accords politiques et les directives ne se réfèrent aux réformes de transparence qu'en termes généraux, sans en spécifier les détails.

A PROPOS DE LA FISHERIES TRANSPARENCY INITIATIVE

La Fisheries Transparency Initiative (Initiative pour la Transparence des Pêches – FiTI) est une initiative multipartite globale qui vise à rendre la pêche plus responsable et plus durable par le biais de la transparence et de la participation.

- **Transparence:** La FiTI augmentera la transparence dans la pêche en publiant régulièrement des informations relatives à l'accès à la pêche maritime. Ceci inclue entre autres *qui a le droit de pêcher (détenteur de ces droits, accords de pêche), quel prix est payé pour le droit à pêcher et quelle quantité de poisson est prélevée*. Ces informations couvriront la pêche à petite et à grande échelle.
- **Participation:** La FiTI rendra les informations publiées plus crédibles grâce à un *processus de délibération* comprenant tous les groupes de parties prenantes (du secteur public, du secteur privé et de la société civile). Avec le temps, cette approche permettra d'établir un environnement multipartite basé sur la confiance et orienté vers le consensus qui soit propice à une action collective.

Une plus grande transparence et une participation de toutes les parties prenantes constituent une base crédible pour initier un débat national. Cet environnement permet de créer une concurrence positive entre les pays et entre les entreprises du secteur privé pour rendre la pêche plus responsable.

La FiTI a été initiée sous la direction du Prof. Dr. Peter Eigen, Fondateur et Président du Conseil Consultatif de Transparency International. La HUMBOLDT-VIADRINA Governance Platform sert actuellement de Secrétariat International pour l'Initiative.





PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- La FiTI est une **initiative globale**. Elle ne se limite pas à un pays ou à une seule région. La FiTI cherche à établir une concurrence équitable entre les différents pays engagés dans le secteur de la pêche. Plus le nombre de pays mettant en œuvre la FiTI augmentera, plus l'initiative gagnera en puissance!
- **La mise en œuvre de la FiTI se fait au niveau de chaque pays**. L'intention de rejoindre la FiTI et l'initiation du processus officiel doivent émaner du gouvernement d'un pays. Pour cela, le gouvernement d'un pays doit montrer un soutien actif à la mise en œuvre de la FiTI. Ceci inclut, entre autres, l'engagement du gouvernement à garantir un environnement favorable, l'établissement dans le pays d'un groupe national multipartite et la publication d'informations préalablement définies dans des délais impartis.
- La FiTI est une initiative **volontaire avec des conditions obligatoires**. La mise en œuvre de la FiTI est volontaire. Cependant, une fois que le pays a décidé de participer, les conditions doivent être obligatoirement remplies.
- La FiTI est basée sur une **structure de gouvernance multipartite** qui assure que toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé et société civile) soient représentées de façon égale.
- Cette gouvernance multipartite sera appliquée au niveau **international** par le biais d'un comité multipartite international et au niveau national par le biais de groupes consultatifs nationaux.
- La FiTI fournira des directives de procédures claires pour la collecte, la vérification et la publication d'informations pertinentes liées à la pêche. Ce processus devra mener à la publication régulière d'un **Rapport National** dans des délais impartis.

DEVELOPPER LA FiTI

La FiTI est actuellement dans sa phase conceptuelle jusqu'à début 2017.

Les **Principes** de la FiTI, adoptés lors de la 1^{ère} Conférence de la Fisheries Transparency Initiative (3 février 2016, Nouakchott/Mauritanie), constituent les piliers de l'initiative. Ils reflètent les valeurs et les objectifs des parties prenantes de la FiTI.

Un cadre détaillé (le FiTI Standard) est en ce moment en cours d'élaboration par le Secrétariat de la FiTI. Pendant cette phase, le Secrétariat est soutenu par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

Ce cadre sera élaboré en prenant en compte les efforts existants qui cherchent à promouvoir la transparence et la participation dans le secteur des pêches. Il définira :

- Les informations qui devront être rendues publiques ;
- Comment la transparence peut être atteinte; et
- Comment l'initiative sera régie.

Le Standard de la FiTI est en cours de développement, en étroite consultation avec le Groupe Consultatif International de la FiTI. Ce groupe multipartite de haut niveau est constitué d'experts de la gestion des pêches et de la gouvernance qui émanent du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Ce groupe conseille le Secrétariat de la FiTI en ce qui concerne les directions stratégiques de l'initiative.

Le processus de la FiTI est appuyé par des **groupes de travail d'experts techniques** (concernant notamment la pêche à petite et à grande échelle) qui conseillent le Groupe Consultatif International de la FiTI, par exemple en ce qui concerne la pêche industrielle ou la pêche artisanale.

Plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet ou écrivez-nous à info@fisheriestransparency.org.